



Mâconnais-Beaujolais AGGLOMÉRATION

BUREAU PERMANENT DE MACONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMERATION COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES SUR DELEGATION DU CONSEIL SÉANCE DU MERCREDI 20 MARS 2024

*L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt mars, à dix heures trente,
Au siège de MBA à Mâcon,
S'est réuni le Bureau Permanent de Mâconnais Beaujolais Agglomération,
Sous la présidence de Jean-Patrick COURTOIS*

Convocation du 14/03/2024

Secrétaire de séance : Hervé CARREAU

Étaient présents :

Jean-Patrick COURTOIS
Michelle JUGNET
Gérard COLON
Florence BATTARD
Jean-François COGNARD
Hervé CARREAU

PRESIDENT (à c. du R2)
1^{ère} Vice-présidente
2^{ème} Vice-président
5^{ème} Vice-présidente
6^{ème} Vice-président
8^{ème} Vice-président

Véronique-Laure VERRAEST
Gilles JONDET
Josiane CASBOLT
Anne BROCHETTE
Jacques DOUSSOT

9^{ème} Vice-présidente
10^{ème} Vice-président
11^{ème} Vice-présidente
14^{ème} Vice-présidente
15^{ème} Vice-président

Étaient excusés :

Jean-Patrick COURTOIS, PRESIDENT (au R1)
Christine ROBIN, 3^{ème} Vice-présidente
Dominique DEYNOUX, 4^{ème} Vice-président
Claude CANNET, 7^{ème} Vice-présidente
Jérôme CHEVALIER, 12^{ème} Vice-président, ayant donné pouvoir à Véronique-Laure VERRAEST
Patrick BUHOT, 13^{ème} Vice-président

Rapport 1 : Assemblées : Désignation d'un secrétaire de séance

RAPPORTEUR : MICHELLE JUGNET

Vu les articles L2121-15, L2121-21, L5211-1 et L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la désignation faite en séance,

Considérant l'absence du Président et conformément à l'ordre du tableau,
Mme Michelle JUGNET, en tant que 1^{ère} Vice-présidente, préside la séance,

Le rapporteur entendu,

LE BUREAU PERMANENT,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

DECIDE de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,

DESIGNE Monsieur Hervé CARREAU comme secrétaire de séance.

Le Président Jean-Patrick COURTOIS arrive en séance et reprend la présidence.

Pour le rapport suivant, Mme Florence BATTARD, MM. Gérard COLON et Jean-Patrick COURTOIS quittent la salle et ne prennent pas part au débat et au vote en leur qualité de membre de la SPL Mâconnais Val de Saône Bourgogne.
Le Président ayant quitté la séance et dans l'ordre du tableau, Mme Michelle JUGNET, en tant que 1^{ère} Vice-présidente, préside la séance.

Rapport 2 : Aménagement : Attribution à la SPL Mâconnais Val de Saône Bourgogne du Sud du contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un parking relais

RAPPORTEUR : MICHELLE JUGNET

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L2422-5 à L2422-11,
Vu les statuts de MBA, et notamment l'item « Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire » de la compétence supplémentaire « Voirie »,
Vu la délibération n°2018-155 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2018 modifiée définissant d'intérêt communautaire « Les deux parkings-relais en intermodalité avec le réseau de transports urbains à proximité de la commune de Saint-Laurent-sur-Saône »,
Vu la délibération n°2020-006 du Conseil Communautaire du 15 juillet 2020 modifiée portant délégation d'attributions du Conseil au Bureau Permanent, notamment pour décider du recours au mandat de maîtrise d'ouvrage pour confier à un mandataire l'exercice d'une partie des attributions de maîtrise d'ouvrage de MBA et du recours au mandat d'aménagement prévu à l'article L300-3 du Code de l'urbanisme et signer les contrats afférents,
Vu l'avis favorable de la Commission MAPA du 20 mars 2024,
Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe « Mobilités » 2024,
Considérant que Mme Florence BATTARD, MM. Gérard COLON et Jean-Patrick COURTOIS quittent la salle et ne prennent pas part au débat et au vote en leur qualité de membre de la SPL Mâconnais Val de Saône Bourgogne.
Considérant que, le Président ayant quitté la séance et dans l'ordre du tableau, Mme Michelle JUGNET, en tant que 1^{ère} Vice-présidente, préside la séance pour ce rapport,

Le rapporteur entendu,

LE BUREAU PERMANENT,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ATTRIBUE le contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un parking relais à Replonges à la SPL Mâconnais Val de Saône Bourgogne du Sud, joint en annexe,

AUTORISE le Président ou son représentant à le signer.

Mme Florence BATTARD, MM. Gérard COLON et Jean-Patrick COURTOIS reprennent leur place en séance.

Pour extrait, certifié conforme,

Pour le Président, et par délégation,
La 1^{ère} Vice-présidente,


Michelle JUGNET

Le secrétaire de séance,

Hervé CARREAU